

Commune de Saint-Gilles
Service de l'Urbanisme
Madame Catherine Morenville
Échevine de l'Urbanisme
Place Van Meenen, 39
B - 1060 BRUXELLES

Bruxelles, le 02/03/2026

N/Réf. : SGL20520_755_PU
Gest. : MB/CDG
V/Réf. : PU2024-209
Corr: Piwowarczyk Annabelle
NOVA : 13/PU/1960925

SAINT-GILLES. Place Antoine Delporte, 5 (arch. E. BRICOUT – L. DEMAEGT - 1908)
(= partiellement en zone de protection de la Prison de Saint-Gilles / Invenaire)
PERMIS D'URBANISME: modifier le nombre et la répartition des logements avec travaux structurels, création d'une terrasse sur la plate-forme, modifier le relief du sol et modifier les châssis en façade avant et certaines baies en façade arrière
Demande de la Commune du : 11/02/2026

Avis de la CRMS

Madame l'Échevine,

En réponse à votre courrier du 11/02/2026, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 25/02/2026, concernant la demande sous rubrique.



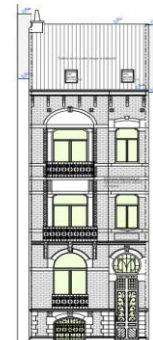
Situation patrimoniale
Brugis©



Photo de la façade à rue ©Google
Street View



Façade à rue. Situation de droit
(1904). Image tirée du dossier



Façade à rue. Situation projetée.
Image tirée du dossier

Avis

En façade avant, la demande porte sur la régularisation des châssis en PVC. La CRMS relève cependant une contradiction dans le dossier sur ce point, les plans d'élévation (situation existante et situation projetée) indiquant des châssis en bois. Dans tous les cas, la CRMS n'est pas favorable à la régularisation des châssis existants, peu qualitatifs, ne suivant pas la forme des baies (notamment les angles arrondis) et présentant des profils dépourvus de relief. Elle demande leur remplacement par des châssis respectant les caractéristiques d'origine, à savoir des châssis en bois présentant des profils traditionnels et s'inscrivant parfaitement dans les baies (éventuellement, en simplifiant les divisions des impostes visibles sur l'élévation d'origine). Les interventions intérieures et en façade arrière ne portent pas atteinte aux perspectives vers et depuis les biens protégés et relèvent d'un examen d'ordre urbanistique plutôt que patrimonial.

Veuillez agréer, Madame l'Échevine, l'expression de nos sentiments distingués.


G. MEY-FROOTS
Secrétaire-adjointe


S. VAN ACKER
Président

c.c.: cdegreef@urban.brussels; hlelievre@urban.brussels; mkreutz@urban.brussels; crms@urban.brussels; avis.advies@urban.brussels; protection@urban.brussels; lleirens@urban.brussels; urbanisme.1060@stgilles.brussels; apiwowarczyk@stgilles.brussels